



# RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS MIXTES NATIONAUX FCDQ

## PAGE UN

1. Ce tournoi est sanctionné par la FCDQ. Les participants de la FCDQ qui n'ont pas 18 ans en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ne sont pas admissibles, ne peuvent donc pas participer à ce tournoi national. Ceux et celles qui ne sont pas des participants inscrits de la FCDQ, mais qui voudraient participer à cet événement doivent verser **30,00\$** pour une adhésion en tant que participant affilié. **Tous les participants doivent présenter leur carte de membre en règle de la FCDQ lors de l'enregistrement.**
2. Ce tournoi comportera des équipes mixtes, doubles mixtes, doubles libres, simples hommes et femmes et l'évènement facultatif toutes catégories autant pour les hommes que pour les femmes. Les pointages du "all-events" comprennent les évènements des doubles, des parties individuelles et par équipe. Les frais du "all-events" doivent être payés avant la participation au premier évènement.
3. En équipe ou en double mixte, au moins une personne de sexe opposé devra en faire partie.
4. Les participants doivent utiliser leur moyenne la plus élevée d'une ligue sanctionnée par la FCDQ et celle-ci est basée sur le jeu d'au moins 21 parties de la saison précédente. Si un participant ne peut présenter une moyenne de ligue de la saison précédente, il devra fournir celle de la saison courante au 1<sup>er</sup> novembre avec un minimum de 21 parties jouées. Si une moyenne d'une saison précédente n'est pas disponible et qu'un quilleur n'a pas joué 21 parties dans la saison courante, une moyenne 'scratch' sera utilisée.
5. Lorsque la moyenne de l'année précédente est utilisée et durant le jeu, si un quilleur possède une moyenne courante pour 21 parties ou plus (au 1<sup>er</sup> avril) qui est supérieure de 10 quilles ou plus, la moyenne courante ne doit être utilisée. (Règle 319a-2 de la FCDQ). Si un quilleur ou une quilleuse a dépassé sa moyenne d'inscription de 15 quilles pour toutes, mais pas moins de 21 parties de tournois dans les 12 derniers mois, il ou elle devra soumettre sa moyenne ajusté en conformité avec le règlement (FCDQ, règle 319 e). Le fait de ne pas utiliser une moyenne correcte donnera lieu à une disqualification de pointage, si la moyenne est inférieure à une moyenne justifiée qui par conséquent donnerait lieu à un classement inférieur ou à plus d'handicap. Les prix gagnés seront basés selon la moyenne soumise si elle est plus élevée que la moyenne correcte. Toutefois, des corrections apportées aux moyennes sont permises jusqu'à la fin d'une partie d'une série (ou triple).
6. Les participants ayant remporté de l'argent et/ou de la marchandise représentant un montant de 300\$ ou plus en bourse dans la liste de classement dans quelque tournoi que ce soit, un montant combiné de 1,000\$ ou plus en bourses dans tous les tournois, incluant le 'all-events', des prix spéciaux et des dons, durant les 12 mois précédents doivent fournir leur pointage actuel au gérant ou directeur du tournoi au moment de jouer aux quilles. Le participant aura la responsabilité de révéler son ou ses scores dans tout tournoi que lui ou elle a remporté 300\$ ou plus, dans lequel le paiement de bourse n'a pas été encore fait. Le fait de ne pas se conformer à l'une de ces dispositions causera la perte des frais d'inscription et des bourses remportées. (Règle 319d de la FCDQ).
7. **Les coûts d'inscription sont de 40,00\$ par personne, par évènement (26,00\$ de frais pour la bourse des prix, 12,60\$ pour le jeu (allées) et 1,40\$ de frais administratifs) par personne, par évènement.**
8. Pour le jeu individuel avec handicap, il sera calculé à 100% de 230.
9. Pour le jeu en double avec handicap, 100% de 460, selon les moyennes des deux participants.
10. Pour le jeu d'équipe avec handicap, 100% de 920 pour l'équipe de 4 membres, selon les moyennes des 4 participants.
11. Épreuve facultative avec handicap toutes catégories : 10,00\$ par personne (10,00\$ bourse, 0\$ frais adm.).
12. Il est possible de participer plusieurs fois à la même épreuve. Par contre, les 4 membres d'une même équipe ne peuvent se présenter à nouveau avec la même combinaison de joueurs. Le changement d'au moins 2 membres doit être fait avant la formation d'une nouvelle équipe. Dans l'épreuve en double, un quilleur ne peut participer à une autre séquence de jeu avec le même partenaire. En simple, une seule fois avec le score le plus élevé. Même après plusieurs participations à une même épreuve, seules les premiers résultats figureront au total de l'évènement toutes catégories (all events). (Règle 317 de la FCDQ.)



# RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS MIXTES NATIONAUX FCDQ

## PAGE DEUX

13. **Le nombre de bourses accordées correspondra à un ratio de 1 bourse par 4 inscriptions** pour chacun des évènements.
14. Dans l'éventualité d'une égalité pour la première position à une quelconque épreuve, il y aura déclaration d'un double championnat et par le fait même, il y aura attribution égale d'argent pour toutes les positions concernées.
15. Les frais encaissés pour les bourses seront remis à 100% aux participants pour chacun des évènements.
16. L'altération de la surface d'une boule de quilles avec l'utilisation de matières abrasives et nettoyantes est permise durant les pauses pourvu que cela ne donne pas lieu à un délai de jeu. Lorsqu'une partie a débuté, vous ne pouvez utiliser qu'une serviette sèche pour essuyer la surface d'une boule de quilles. (Règle 331-2 FCDQ)
17. Aucune substance ne doit être utilisée sur les semelles ou talons de vos souliers, cela comprend, mais n'est limité à du 'Easy Slide', de la poudre pour bébé, etc.
18. Il est strictement interdit de fumer, de mâcher du tabac ou d'utiliser une cigarette électronique dans l'aire de jeu.
19. Le port de vêtements appropriés est de mise durant la compétition. Le port de jeans et de pantalons courts sont acceptés, mais les jeans ne doivent pas avoir de revers. Le port d'un chapeau (casquette), d'une camisole ou d'une chemise courte est défendu. La direction du tournoi portera toute décision finale sur un litige en rapport avec l'habillement.
20. Les boules de quilles doivent être conformes aux normes de la FCDQ. Des inspections aléatoires pourront être faites à la discrétion du directeur du tournoi.
21. Le paiement complet des frais d'inscription doit être versé au moment de l'inscription.
22. Dès la confirmation des dates de réalisation de l'évènement, il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription; à moins qu'une évaluation de la moyenne d'un quilleur par leur directeur du tournoi amène son exclusion.
23. L'inscription d'un quilleur pourra se faire jusqu'à 20 minutes avant le début de jeu d'une équipe. La fermeture de la période d'inscription aura lieu 20 minutes avant le début de la dernière séquence de jeu
24. Les inscriptions reçues dans les 14 jours précédant le tournoi seront vérifiées. S'il y a lieu, une communication par courriel (e-mail) sera effectuée.
25. Tout manquement à ces règlements entraînera la disqualification immédiate du participant.
26. En s'inscrivant à ce tournoi, tous les participants donnent l'autorisation de faire de la publicité pour les gagnants sur les médias sociaux et le site web.

1er février 2019